

Zeitschrift: Pionier : Zeitschrift für die Übermittlungstruppen
Herausgeber: Eidg. Verband der Übermittlungstruppen; Vereinigung Schweiz. Feld-Telegraphen-Offiziere und -Unteroffiziere
Band: 2 (1929)
Heft: 11-12

Artikel: Rallye par radio
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-560209>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rallye par radio.

L'activité hivernale de la section de Berne a débuté dimanche 10 novembre par un petit concours: «Rallye-radio».

Cette épreuve, attrayante entre toutes, a eu le don de susciter beaucoup d'intérêt; la preuve en est le nombre respectable d'inscriptions enregistrées l'avant-veille de la course.

Voici en quelques mots en quoi consistait l'épreuve:

Un transmetteur, HBM1, dont la situation géographique n'est pas connue des concurrents, émet, sur 285 m pendant 10 puis 5 minutes, l'angle sud-ouest d'un carré de 2 km de côté, dans lequel il se trouve. Les concurrents, répartis en trois groupes, sont équipés d'un récepteur surmonté d'un cadre fixe et doivent se rendre par automobile en des lieux différents, fixés par tirage au sort. Il s'agit alors de recevoir les coordonnées au plus vite, si possible au cours de la première période d'émission du transmetteur caché, d'atteindre rapidement le terrain délimité par ces coordonnées et de profiter des signaux «vvvv...» émis par intermittence par HBM1 pour déterminer la position de ce dernier au moyen du cadre de réception. HBM1 transmet plus tard de nouvelles coordonnées, à savoir celles du km² où il se trouve. En outre, une enveloppe remise au départ à chaque groupe contient l'indication du lieu recherché; si une heure et demie après le commencement de l'émission un groupe est encore en train de se perdre dans des calculs goniométriques, il aura recours à l'enveloppe salvatrice. Ce geste cependant aura pour effet de le disqualifier de l'épreuve.

Or donc, en ce dimanche d'arrière-automne, les trois autos de chasse se rendirent l'une à Signau, l'autre à Heimberg près de Thoun et la troisième à la pinte d'Heggidorn sur la route Frauenkappelen—Gümmenen. L'air n'est pas trop vif pour la saison, et c'est un plaisir de venir s'installer en plein air, à l'orée d'un bois de hêtres au feuillage ardent.

L'heure approche où il faut être sur écoute. Aussi, fermons nos yeux et ouvrons nos oreilles!

Le premier appel ne se fait d'ailleurs pas longtemps attendre. Vite encore le collationnement des chiffres, une dernière vérification de la carte militaire au 1 : 100 000, et en route vers le but!

Dans les quatre kilomètres carrés où devront se limiter nos recherches, les groupes ne tardent pas à se rencontrer, à se

croiser. Les uns ont les écouteurs aux oreilles, tandis que d'autres ont plus de confiance en leurs bons yeux. On se regarde passer avec méfiance; c'est qu'un coin du terrain est traversé par l'Aare, et on se demande presque avec angoisse si le «renard» avait été se terrer de «l'autre côté».

Mais non, tel n'est pas le cas, car entre temps un groupe, aidé d'un peu de chance, a repéré le transmetteur à l'entrée du Hühniwald au sud-est de Gümligen. Le conducteur a lancé son véhicule dans un chemin de traverse, et, 40 minutes après le premier appel, le «renard» est rendu. Au bout de quelques minutes, le second groupe arrive aussi à bon port. Quant au troisième, qui a des démêlés avec une conduite à haute tension, il n'apparaîtra que plus tard, sans cependant avoir dû faire usage de l'enveloppe cachetée.

Rentrés à Berne, les participants se réunirent autour d'une chope dans l'accueillante salle à manger du «Ratskeller». En quelques aimables paroles, notre président, L. Bättig, exprima la satisfaction du comité d'organisation pour le plein succès de cette journée. «Le résultat, nous dit-il, nous engage vivement à récidiver l'an prochain et même de le faire sur de plus larges bases où les difficultés pourront être plus sérieuses et plus nombreuses. — Je serais heureux que vous y réfléchissiez et me fassiez des propositions à cet égard.»

Les remerciements du président allèrent ensuite aux camarades Vogel, Studer, H. Marti et Baumann, qui ont bien voulu mettre gracieusement leurs voitures à la disposition des concurrents.

Puis chacun rentra chez soi, heureux d'avoir passé un bel après-midi dans la plus franche camaraderie. *Henri IV.*

Mitteilungen des Zentralvorstandes.

Die neue Adresse des Zentralvorstandes lautet: Eidg. Militärfunkerverband, Zentralvorstand, Geranienstrasse 4, Zürich.

Reglement betreffend den «Pionier».

Der Zentralvorstand erlässt in Ausführung der ihm an der Delegiertenversammlung vom 21. September 1929 in Zürich übertragenen Verpflichtung zur Herausgabe des «Pioniers» folgendes Reglement:

1. Verantwortlich für die Herausgabe des «Pioniers» ist der Zentralvorstand.
2. Betreffend Drucklegung, Administration und Versand gelten weiter die zurzeit in Kraft befindlichen Verträge und Vereinbarungen bis zu deren